

Aménagement d'un parcours de santé au sein de la ZAC, Terre de sport de Niort (79)

Projet Individuel

Avertissement :

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Sommaire

1	Avertissement :	2
	Introduction :	5
2	Etat des lieux :	6
2.1	La ville de Niort :	6
2.1.1	Niort et son agglomération : le poids de la commune pour de nouveaux projets :	7
2.1.2	Composition des ménages : les usagers potentiels :	7
2.1.3	Les équipements sportifs à Niort :	8
2.2	La ZAC Terre de sport, une zone à enjeux :	9
2.2.1	Qu'est ce qu'une ZAC ?	9
2.2.2	Localisation dans la ville :	10
2.2.3	Historique de la ZAC, Terre de sport :	11
2.2.4	Commerces et services présents :	13
2.2.5	Transport et stationnement :	14
2.3	Les enjeux de la ZAC : le PLU :	16
2.3.1	Terre de sport : Le PLU de Niort :	16
2.3.2	Un projet s'inscrivant dans les objectifs du PLU :	16
2.3.3	Contexte écologique :	17
2.3.4	Projet de création de logements proche du site :	18
2.3.5	L'avis des habitants : Le sondage :	19
3	Propositions d'aménagement :	22
3.1	Aménagement de l'esplanade de l'Acclameur :	22
3.2	Aménagement du parcours de santé :	25
3.2.1	Présentation du parcours de santé :	25
3.2.2	Le choix des matériaux :	29
3.2.3	Les normes :	29
4	Conclusion :	30
5	Table des illustrations :	31
6	Fiche de lecture 1 :	32
7	Fiche de lecture 2 :	33
8	Sources :	34
8.1	Bibliographie :	34
8.2	Webographie :	34
9	Annexes	35

9.1 Annexe 1 : Sondage réalisé avec Google Form 35

Introduction :

La ZAC¹ Terre de sport est un projet créé par délibération du Conseil municipal de la ville de Niort (58 311 habitants) dans le but de répondre à un développement de constructions et d'équipements publics. Elle a été identifiée d'après les objectifs du SCoT² de la CAN³ comme une zone d'activités économiques et de développement sportif. Elle doit allier les projets économiques, sportifs et commerciaux mais aussi le respect du paysage et la préservation de l'environnement.

Historiquement, l'aérodrome situé à proximité de la ZAC était utilisé à des fins commerciales et empêchait la construction d'infrastructures. De ce fait, les coureurs ainsi que les promeneurs pouvaient pratiquer la marche à pied dans des sentiers vides d'urbanisation en pleine campagne.

Afin d'assurer la sécurité et l'entretien de l'aérodrome, des chemins agricoles ont été aménagés en sentiers gravillonnés blancs. Ces sentiers sont une aubaine pour les habitants car ils sont parfaitement adaptés pour la course ou la promenade. De plus, les parkings situés le long de l'avenue de Limoges, un des axes d'entrée de la ville qui traverse cette zone, permettent de se garer en voiture et de continuer à pied le long des sentiers.

L'aménagement en cours et à venir de cette zone perturbe les tracés des sentiers existants pour les coureurs et les promeneurs. Après avoir interrogé ces usagers, la proposition d'aménagement d'un parcours de santé leur permettrait de perpétuer leurs habitudes mais aussi d'offrir un environnement plus enclin à l'arrivée de nouveaux habitants.

Après un état des lieux des équipements existant dans le domaine du sport sur Niort et la ZAC, le projet proposera l'aménagement de ce parcours mais aussi d'équipements pouvant améliorer le confort des usagers tout en respectant les contraintes liées à la zone et aux infrastructures déjà présentes sur place.

¹ Zone d'aménagement concerté

² Schéma de cohérence territoriale

³ Communauté d'agglomération de Niort

1 Etat des lieux :

1.1 La ville de Niort :

La ville de Niort est une ville de 58 311 habitants (INSEE, RP 2014) avec une superficie de 68,2 km². Elle est située dans le département des Deux-Sèvres(79) au Sud-est de l'ancienne région Poitou-Charentes appartenant maintenant à la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine depuis le 1er janvier 2016 ayant pour Chef-lieu Bordeaux.

Elle est située au carrefour de plusieurs autoroutes comme l'A10 et l'A83. Elle se situe à 60 km de La Rochelle via la Nationale N11 et à 80 km de Poitiers, ancienne capitale du Poitou-Charentes via l'A10.

Dans une politique de développement durable, la place historique de Niort (la place de la Brèche) a été aménagée en 2006 afin de la transformer. En effet, cette place, jadis un parking de voiture qui accueillait plus de 1000 places, fût aménagée en 2010 en jardin public de 4 ha (voir figures 2 et 3) avec un parking sous-terrain de 530 places ainsi qu'un cinéma, lui aussi sous-terrain. Le sud de la place a été fermé à la circulation automobile pour y installer des restaurants et des commerces.

En 2013, la Ville de Niort a remporté le trophée de la capitale française de la biodiversité ce qui renforce la volonté de la ville à projeter son aménagement dans une trame verte et bleue sensible aux espèces animales et végétales afin d'assurer leur prospérité.

Tous ces récents évènements montrent la volonté de la ville à développer son territoire de façon durable en réduisant la part de l'automobile. Ainsi, la création d'un parcours de santé s'inscrit dans la politique de la ville d'augmenter la marche à pied comme mode de déplacement et de sport en plein air.



Figure 1 : Région Nouvelle-Aquitaine. Source : Wikipédia



Figure 2 : Place de la Brèche 2010. Source : Bernezac.com



Figure 3 : Place de la Brèche 2017. Source : Photo personnelle

Columbus Café & CO

1.1.1 Niort et son agglomération : le poids de la commune pour de nouveaux projets

La CAN est la communauté d'agglomération de Niort regroupant 45 communes du Sud-Deux-Sèvres.

La population de la CAN s'élève à 117 811 habitants (INSEE, RP 2014). Niort étant le siège de la CAN, avec ses 58 311 habitants, elle représente 55 % de sa population. Cela influe donc sur les moyens financiers afin de réaliser un projet intercommunal comme un parcours de santé qui permettra aux communes limitrophes de profiter de cet aménagement.

1.1.2 Composition des ménages : les usagers potentiels

Il est important de prendre connaissance de la composition des ménages de Niort afin de proposer un parcours de santé adapté au plus grand nombre. De plus, il délimite les objectifs en termes d'usage par tranche d'âge et donne un aperçu des futurs potentiels utilisateurs.

Données	2008	%	2013	%
Total	15205	100	14813	100
Couples avec enfant	5139	33,8	5094	34,4
Familles monoparentales	2678	17,6	2656	17,9
Hommes seuls avec enfants	362	2,4	447	3
Femmes seules avec enfants	2316	15,2	2210	14,9
Couples sans enfant	7388	48,6	7063	47,7

Figure 4 : Répartition des ménages de Niort. Source : Insee 2008 et 2013

Le tableau ci-dessus nous permet d'évaluer la composition des ménages de 2008 à 2013. On peut observer une augmentation de couples avec enfant avec un passage de 33,8% à 34,4 % et une diminution des couples sans enfant avec un passage de 48,6% et 47,7%. Nos potentiels usagers seront donc de plus en plus constitués de familles composées de parents avec enfants.

Ce projet proposera donc un parcours de santé pour les adultes mais aussi un parcours annexe adapté aux enfants pour qu'ils puissent, eux aussi, profiter d'une sortie en famille.

Données	2008	%	2013	%
Moins de 15 ans	9055	15,5%	8992	15,9%
15-29 ans	11650	20,2%	11030	19,5%
30-40 ans	11268	19,3%	10572	18,7%
45-59 ans	11735	20,3%	11493	20,3%
60 ans et plus	14363	24,7%	14401	25,5%

Figure 5 : Population de Niort par tranches d'âges. Source : Insee

Sur le tableau ci-dessus, on observe une diminution de la part des 15-29 ans et des 30-40 ans. Ceci peut être dû aux étudiants et aux jeunes travailleurs qui quittent la ville pour aller dans les métropoles de France. D'après l'Insee en 2013, pour l'exemple d'une commune limitrophe de








3025 habitants comme Aiffres, près de 88,5% des actifs de plus de 15 ans travaillent dans une commune autre que la commune de résidence comme Niort. En effet, d'après Jean-Claude DOUBRERE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, les habitants de la ville habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail et des pôles d'activité notamment pour y trouver une meilleure qualité de vie. Tout cela provoque donc un vieillissement de la population. Mon projet devra donc aussi proposer un espace de détente en plus du parcours de santé pour permettre aux personnes âgées à proximité de profiter du cadre paysager.

1.1.3 Les équipements sportifs à Niort :



Figure 6 : Equipements sportifs à Niort. Source : Géoportail

Légende :

	Complexe sportif ou gymnase		Place de la Brèche
	Stade		Aire de jeux de Champclairot
	Piscine		
	Golf		
	Centre équestre		

1. Une patinoire
2. Le stade René Gaillard où se jouent les entrainements et les matchs de football des Chamois Niortais
3. Un stade de Rugby

4. Un terrain de Bicross
5. Le club de Handball de Niort
6. La piscine Pré Leroy possédant un bassin couvert et un bassin en plein air ainsi qu'un parcours d'orientation et un Skate Park.
7. Piscine de Champommier avec bassin couvert.
8. Le club de Basket de Niort
9. Un bassin d'orage contenant des équipements de loisirs pour les enfants ainsi qu'un terrain de foot
10. Le jardin de la Brèche contenant des équipements de loisirs pour les enfants
11. La ZAC Terre de sport où se trouve l'Acclameur, une salle de spectacle de 3500 places, un espace sport avec un mur d'escalade ainsi qu'un dojo. On y trouve aussi un city stade appartenant au magasin Décathlon jouxtant celui-ci.
12. L'aéroclub de Niort

Comme on peut le constater, il existe actuellement à Niort une grande diversité de sport. Les équipements extérieurs de loisirs sont principalement des stades ainsi que des aires de jeux pour enfants comme le parc de Champclairot (N°9). Le jardin de la Brèche (N°10), anciennement parking, est majoritairement utilisé par des familles ayant des enfants en bas âge afin de profiter de sorties en famille. Le parc du bassin d'orage de Champclairot (N°9), situé quelques pas du lycée Paul Guérin, est quant à lui le plus souvent utilisé par des familles. Le terrain de football situé au milieu du parc est lui aussi utilisé par les lycéens. De plus, on peut remarquer que le skate Park près de la piscine Pré Leroy (N°6) ainsi que le terrain de Bicross (N°4) sont occupés majoritairement par des collégiens et lycéens.

La majorité des équipements intérieurs est utilisée par des associations de clubs sportifs comme le volley-ball, le basket-ball, le handball mais aussi le tennis.

De plus, parmi tous ces équipements, seuls les parcs, les aires de jeux ainsi que le Skate-Park et le terrain de Bicross sont gratuits et donc accessibles à tous les habitants, ce qui sera aussi le cas du parcours de santé.

1.2 La ZAC Terre de sport, une zone à enjeux :

1.2.1 Qu'est ce qu'une ZAC ?

La ZAC est une opération d'aménagement à l'initiative d'une collectivité pour développer sa maîtrise du territoire en respectant les directives du PLU⁴. Elle nécessite un partenariat entre collectivités locales et opérateurs publics et privés mais aussi une procédure d'urbanisme soumise aux dispositions du droit de l'urbanisme.

Cette opération permet d'engager de nouvelles opérations d'aménagement ou de restructurer une zone non utilisée. Il permet aussi d'acquérir le foncier et donc de maîtriser les opérations par la suite.

⁴ Plan Local d'Urbanisme

1.2.2 Localisation dans la ville :

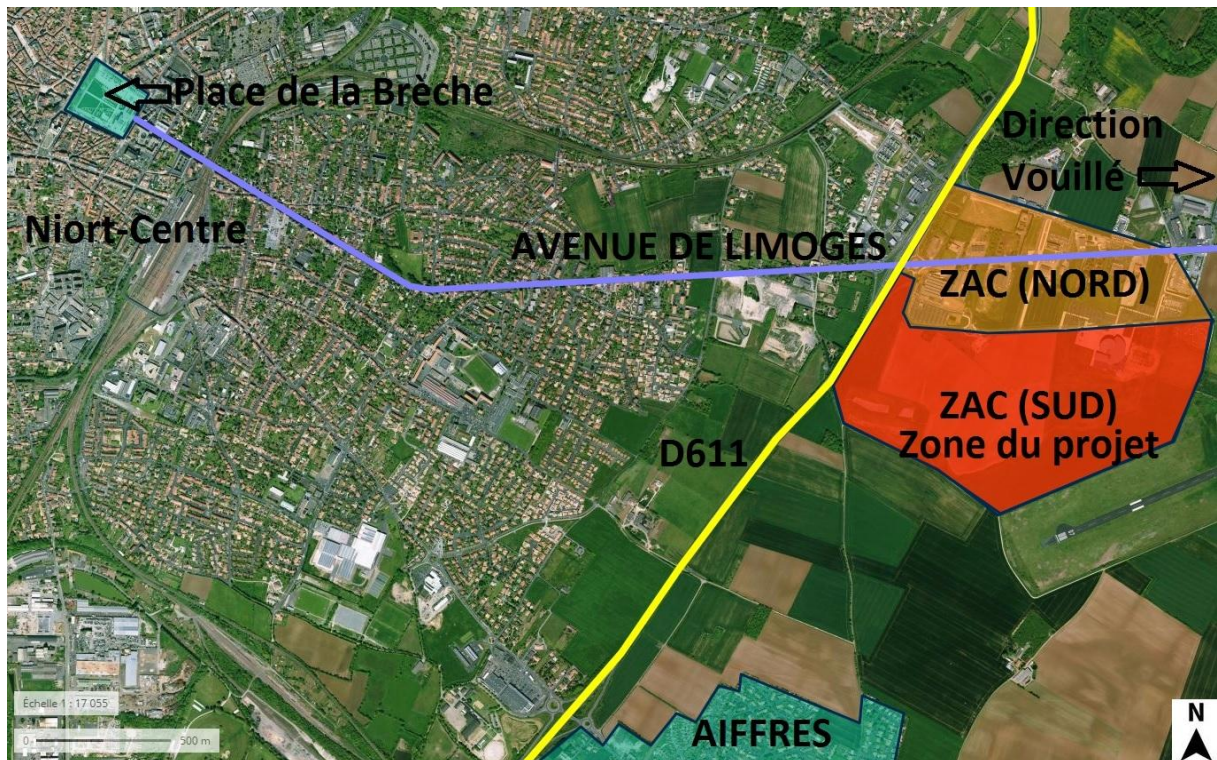


Figure 7 : Localisation de la ZAC dans la ville de Niort. Source : Géoportail

Située en périphérie de la ville de Niort, la ZAC Terre de sport est adjacente à deux départementales : l'une dans l'axe nord-sud, la D611 (Boulevard Mendès France) et par la départementale D948 (Avenue de Limoges). C'est une zone de 122 hectares répartie en deux secteurs distincts. Un secteur nord destiné à accueillir des entreprises et des associations tertiaires comme les commerces, les restaurants, les hôtels, les magasins de sport, de bricolage, etc. Le second secteur situé au sud de la ZAC est destiné à la construction ou l'installation d'équipements publics mais aussi commerciaux qui peut varier selon la politique de la ville. La partie Sud de la ZAC est entourée par une ZNIEFF⁵ dont une zone avifaune classée en zone Natura 2000. C'est dans cette zone (en rouge) que sera implanté le parcours de santé.

⁵ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

1.2.3 Historique de la ZAC, Terre de sport⁶ :



Figure 8 : Photo aérienne de la ZAC en 1979. Source : Géoportail, échelle inconnue

La ZAC terre de sport a été concédée à l'aménageur public Deux Sèvres Aménagement par la ville de Niort en 2005 afin de mettre en avant une politique et une action économique et sportive. Elle se décline par l'aménagement, la gestion ainsi que la promotion des espaces d'intérêt collectif. C'est pour cela que la ville de Niort a approuvé, via la décision du conseil municipal, le recours à une zone d'aménagement concerté pour le projet "Terre de sport".

Auparavant, les bâtiments longeant l'avenue de Limoges au sein de la ZAC étaient dégradés avec certains sites abandonnés, pollués et amiantés. Après une étude approfondie de la zone de la part de la mairie, une partie des eaux polluées par les entreprises industrielles allait directement dans les nappes phréatiques. Ce n'est qu'à partir de 2008, avec le changement de municipalité que la mairie souhaita requalifier l'entrée Est de la Ville conformément au PLU et donc se porta acquéreur de tous les bâtiments grâce au droit de préemption sauf pour les entreprises utilisant une technologie de pointe et dont le déplacement serait bien trop onéreux. En 2009, la DUP (déclaration d'utilité publique) fut enclenchée afin d'exproprier les propriétaires des terrains. Cela a pris beaucoup de temps parce qu'il fallait vérifier que les terrains à exproprier soient les bons à travers une enquête parcellaire pour ne pas provoquer de contentieux.

Une fois le foncier acquis, il a fallu viabiliser la zone. Le rôle de Deux Sèvres Aménagement était alors d'acheter, de viabiliser et de commercialiser les parcelles. En effet, la zone n'était ni desservie en assainissement fluvial ni en assainissement collectif. De même, la puissance électrique était insuffisante pour alimenter les entreprises. Deux Sèvres Aménagement a donc aussi fait appel à des maîtres d'ouvrage comme l'Atelier des Lieux, un cabinet d'architecture et d'urbanisme afin d'aménager les différents réseaux. La frise suivante retrace l'historique de la ZAC :

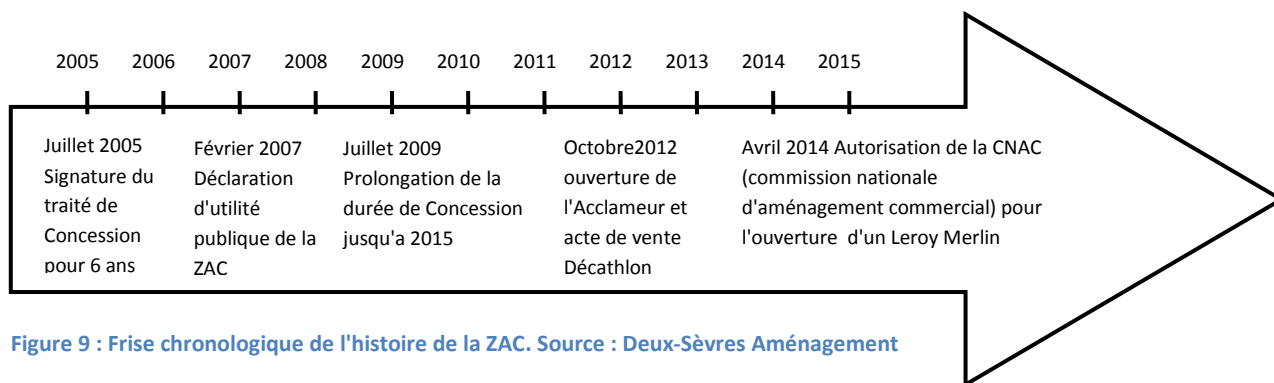


Figure 9 : Frise chronologique de l'histoire de la ZAC. Source : Deux-Sèvres Aménagement

⁶ Interview avec Mme Nelly THIBAUD, Directrice du développement urbain et de l'habitat à la Ville.

Interview avec M. Thomas BEVILLE, responsable de projet chez Deux-Sèvres Aménagement, aménageurs publics

La ZAC répond ainsi aux enjeux du développement économique et urbain de la ville inscrit au PLU de Niort. En effet, elle permet de mettre en place un développement volontaire de la part des entreprises qui souhaitent s'y installer afin de favoriser un dynamisme économique.

Si actuellement aucun projet n'a réellement abouti dans le secteur Sud de la ZAC, c'est parce que la seule chose qui était réellement prévue au programme par la Mairie était le nouveau stade de football. Au départ, cette zone était inscrite au contrat de plan état région avec les financements en conséquence, mais le club de football local en ligue 2 a produit de mauvais résultats ne lui permettant pas de monter dans le championnat. Les élus ont donc après réflexion décidé de ne pas tenter l'expérience comme Le Mans qui a perdu beaucoup d'argent avec la création d'un stade qui finalement n'a pas eu l'impact dû aux mauvaises performances de l'équipe de football. La décision de la création du stade est donc revenue plusieurs fois sur la table des négociations et, finalement, la nouvelle municipalité a décidé de réhabiliter le stade déjà en place dans le centre de Niort.

En 2013, la construction d'une piscine municipale à vocation sportive et de santé était à l'étude, mais avec le changement de municipalité, le projet a aussi avorté pour des raisons politiques et financières.



Emplacement prévu en 2013 pour la piscine lors d'une étude d'impact.

Figure 10 : Emplacement prévu de la piscine municipal lors de l'étude d'impact. Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

1.2.4 Commerces et services présents :

Sur la partie nord de la ZAC, on peut d'ores et déjà trouver :

- Le bar-restaurant "La Détente" permettant aux usagers de se restaurer
- l'ouverture prochaine du Leroy-Merlin
- Une boutique d'arts martiaux et de sport de combat "Dragon Fight"

Sur la partie sud de la ZAC, on retrouve plusieurs équipements comme le magasin Décathlon ouvert récemment mais aussi l'espace Acclameur. Jouxant le magasin Décathlon, le city stade de Décathlon permet de profiter de multiples activités comme le football et le basketball. Comme me l'a confirmé la direction du magasin, le city stade est gratuit et en libre-service aux horaires d'ouverture du magasin.



Figure 12 : Magasin Décathlon de Niort. Source : Photo personnelle



Figure 14 : City stade. Source : Photo personnelle

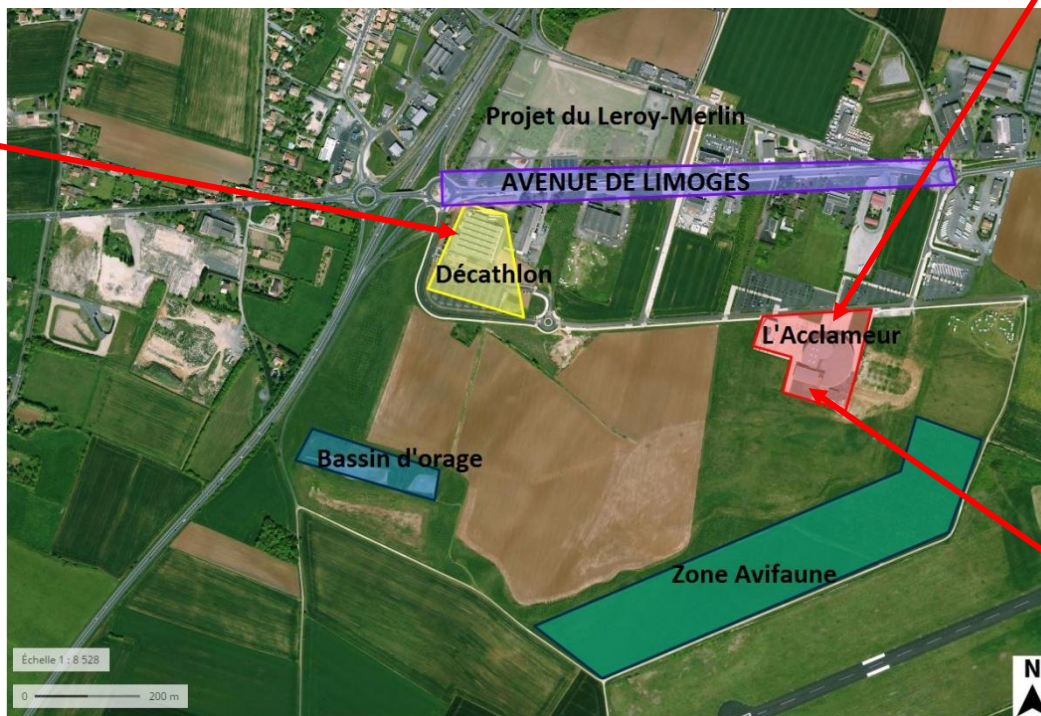


Figure 13 : Equipements au sein de la ZAC. Source : Géoportail



Figure 11 : L'Acclameur Source : Photo personnelle



Figure 15 : L'Espace Sport Source : Photo personnelle

L'espace Acclameur est composé d'une salle de spectacles d'une capacité de 3 500 places versions assis/debout pouvant accueillir différents événements. Sportifs d'une part comme les championnats de France de volleyball, mais aussi culturels avec des humoristes ou des chanteurs d'envergure nationale. La création de ce complexe fut pour Niort, un réel pôle d'attractivité non seulement pour la ZAC mais aussi pour la communauté de communes. En effet, auparavant, Les spectacles et les concerts se faisaient au Moulin du roc, une salle de spectacles qui ne pouvait accueillir que 946 personnes. La création de l'Acclameur a donc permis aux grands noms de la scène française de se produire dans Niort avec un nombre significatif de spectateurs. Ce complexe est donc un réel moteur d'attractivité pour la ZAC.

Enfin, jouxtant l'Acclameur, l'espace sport est équipé d'un dojo, d'une salle d'armes et d'une structure d'escalade de 16m de haut (la plus grande structure de France indoor). Elle répond aux critères pour accueillir des compétitions nationales.

Mon projet s'inscrit donc dans la logique de développement des équipements de sport pour les habitants de Niort.

1.2.5 Transport et stationnement :

Le moyen de transport dominant à Niort est le véhicule personnel comme la voiture ou les deux roues motorisées. 73,7% des personnes se rendant au travail utilisent ce mode de transport. De même que pour aller au travail, le meilleur moyen pour accéder à la ZAC reste la voiture même si une ligne de bus passe par la ZAC dont le terminus se situe au centre de la ZAC.

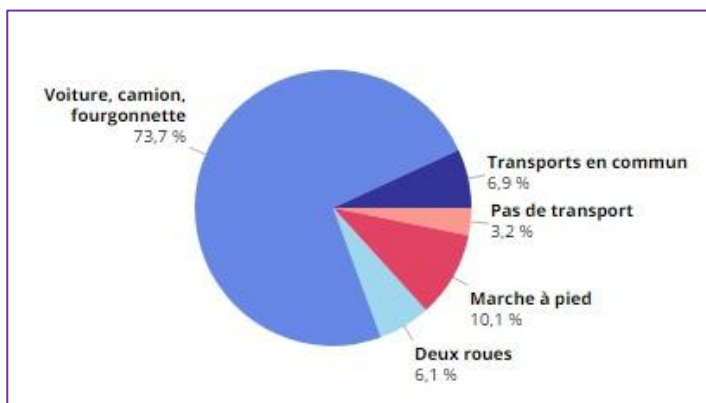


Figure 16 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013 à Niort. Source : Insee

En effet, nous pouvons accéder à cette zone directement par l'avenue de Limoges qui traverse la ZAC d'est en ouest et qui permet d'accéder en voiture et en bus du centre de Niort à la ZAC en 10 minutes. Grâce au boulevard Mendès- France (D611), on y accède aussi en partant de la ville d'Aiffres en voiture mais aussi en vélo depuis des sentiers à travers les champs. C'est aussi le moyen de transport dominant pour se rendre à la ZAC grâce notamment aux nombreux parkings aménagés. En effet, le parking de l'Acclameur offre une capacité de 750 places. Il est utilisé en grande majorité le Week-end lors de compétitions sportives et culturelles ayant lieu à l'Acclameur.

Parkings de l'Acclameur :



Figure 19 : Avenue de Limoges. Source : Photo personnelle



Figure 20 : Parking de l'Acclameur. Source : Photo personnelle



Figure 17 : Parkings de la ZAC. Source : Géoportail



Figure 18 : Parking de l'Acclameur. Source : Photo personnelle

1.3 Les enjeux de la ZAC : le PLU

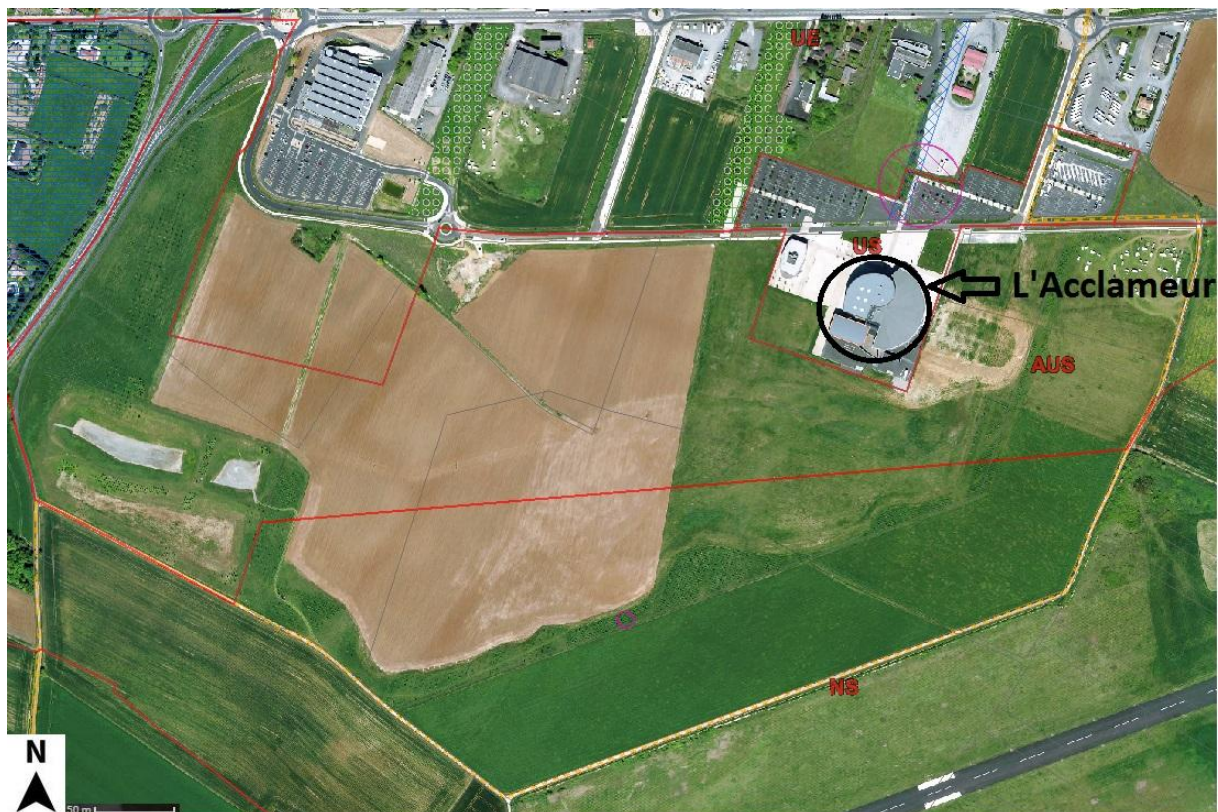


Figure 21 : Zonage du PLU. Source : PLU de Niort

1.3.1 Terre de sport : Le PLU de Niort

D'après le PLU, le projet sera situé dans une zone AUS⁷ et en zone NS⁸ :

- Dans le secteur NS sont autorisés : L'extension des constructions existantes ainsi que les nouvelles constructions et installations liées à l'équipement d'intérêt collectif ou de service public sans la zone.
- Dans les secteurs en zone AUS sont autorisés : Les installations et aménagements d'équipements de loisirs, de tourisme, d'éducation et de santé à condition de ne pas compromettre l'aménagement de ladite zone et des zones AU environnantes.

Cet extrait du règlement du PLU de Niort confirme que la création d'un parcours de santé dans cette zone est autorisée mais doit être soumise à des conditions d'aménagement comme l'alignement des arbres mais aussi des normes de sécurité et d'emprise au sol des agrès complétant le parcours.

1.3.2 Un projet s'inscrivant dans les objectifs du PLU :

Selon l'OAP⁹ inscrit dans le PLU de Niort, les objectifs de la ZAC sont les suivant :

⁷ À urbaniser à vocation principale d'activités sportives et socio-culturelles

⁸ Naturelle à vocation sportive et loisirs

⁹ Orientation d'aménagement et de programmation

- Répondre aux besoins de la ville de Niort en matière d'équipements sportifs et d'équipements culturels.
- Susciter sur le long terme le développement d'activités sportives et de loisirs grand public.
- Favoriser le développement économique
- Veiller à une intégration optimale de la zone dans son environnement
- Requalifier la zone d'activité existante : améliorer son fonctionnement
- S'inscrire dans une démarche environnementale et assurer l'intégration paysagère de qualité des équipements projetés.
- Valoriser l'attractivité du territoire à l'entrée de la ville

Sur ce dernier point, Jean-Paul CHARIE, député du Loiret, en 2009, disait : "Il est urgent que le politique reprenne en main les règles de l'architecture commerciale. Nos entrées de ville sont littéralement défigurées par des zones commerciales en forme de boîtes à chaussures empilées en plein champ sans aucun souci ni de l'esthétisme ni de la cohérence commerciale et encore moins de l'aménagement du territoire".

Les entreprises sont des "locomotives" et créent un flux économique pour la ville. C'est pour cela que la ville a pour objectif de développer son activité économique dans la partie nord de la ZAC à travers l'implantation de nouvelles entreprises sur des parcelles viabilisées. Elle fait la promotion de celles-ci notamment avec des avantages financiers avec une exonération de la taxe d'aménagement (exonération de la TVA) pour l'achat d'une parcelle de 2000 m² avec un accès direct aux grands axes et aux autoroutes, ce qui est un avantage logistique pour l'importation et l'exportation de matériaux pour les entreprises.

La partie sud de la ZAC, quant à elle, a pour but de répondre aux besoins en matière d'équipements sportifs mais aussi de susciter le développement d'activités sportives et ludiques tout public.

L'intérêt de la création d'un parcours de santé est d'attirer non seulement les familles mais aussi de permettre aux employés des futures entreprises de profiter du cadre mais aussi des activités extérieures à quelques pas de leurs lieux de travail notamment lors de la pause du midi.

1.3.3 Contexte écologique :

La zone se situe dans le bassin versant de la Sèvres Niortaise dans le sous bassin du Lambon mais n'apparaît pas dans la zone inondable du PPRI¹⁰. Elle n'est donc pas exposée à un quelconque risque d'inondation. Le sous-sol formé de calcaire permet une percolation de l'eau et donc une circulation de l'eau souterraine. La majorité du site est une zone de plaine de culture intensive où y dominent les cultures céréalières comme le blé tendre et le colza constituant la culture irriguée. La partie sud de la ZAC est adjacente à une ZNIEFF de type 2¹¹. Cette zone est classée en zone Natura 2000



Figure 22 : Ouarde canepetière. Source : La Nouvelle République

¹⁰ Plan de prévention du risque inondation

¹¹ Grands ensembles naturels offrant des potentialités biologiques importantes

directive oiseau. C'est une zone avifaune protégée de 15 hectares de terrain où les parcelles abritent une grande diversité ornithologique comme l'Outarde canepetière. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres.

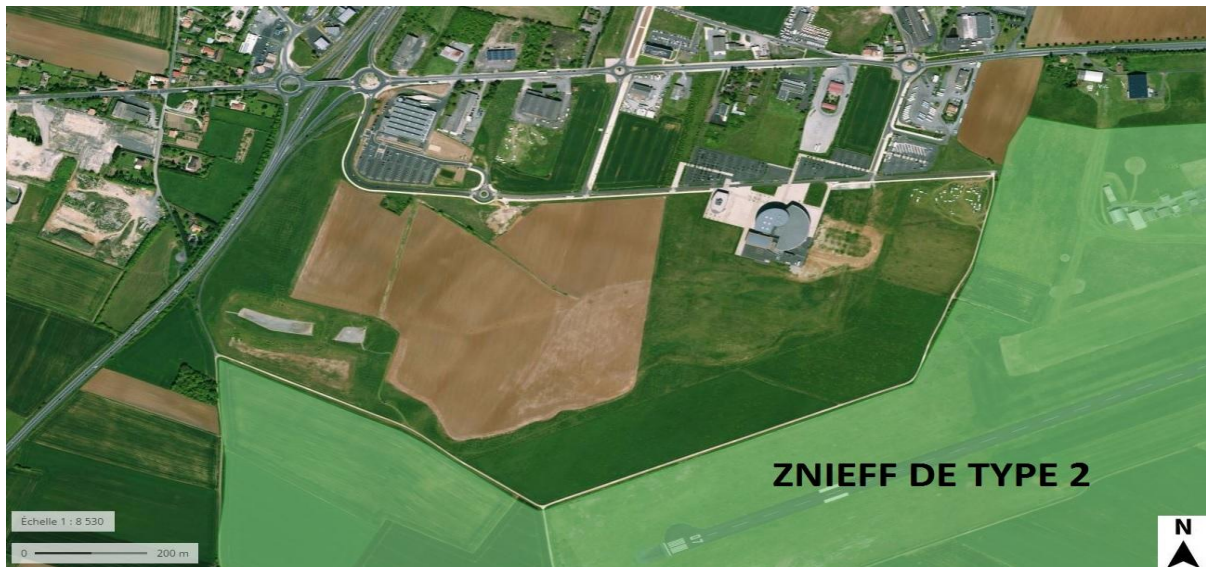


Figure 23 : Délimitation de la ZNIEFF de type 2. Source : Géoportail

1.3.4 Projet de création de logements proche du site :

La mairie a prévu la création d'une zone pour la construction de logements, de bureaux et de commerces de proximité sur 5 hectares de l'autre côté de l'avenue Mendès France (Zone AUM). L'objectif de cet aménagement est de développer l'entrée de ville en créant un nouveau quartier. Ainsi, dans son PADD, la ville de Niort porte la volonté d'accroître son tissu urbain sans compromettre la consommation d'espace et de développer une mixité sociale dans la zone. Ce projet prévoit la création d'un minimum de 301 logements collectifs et individuels.

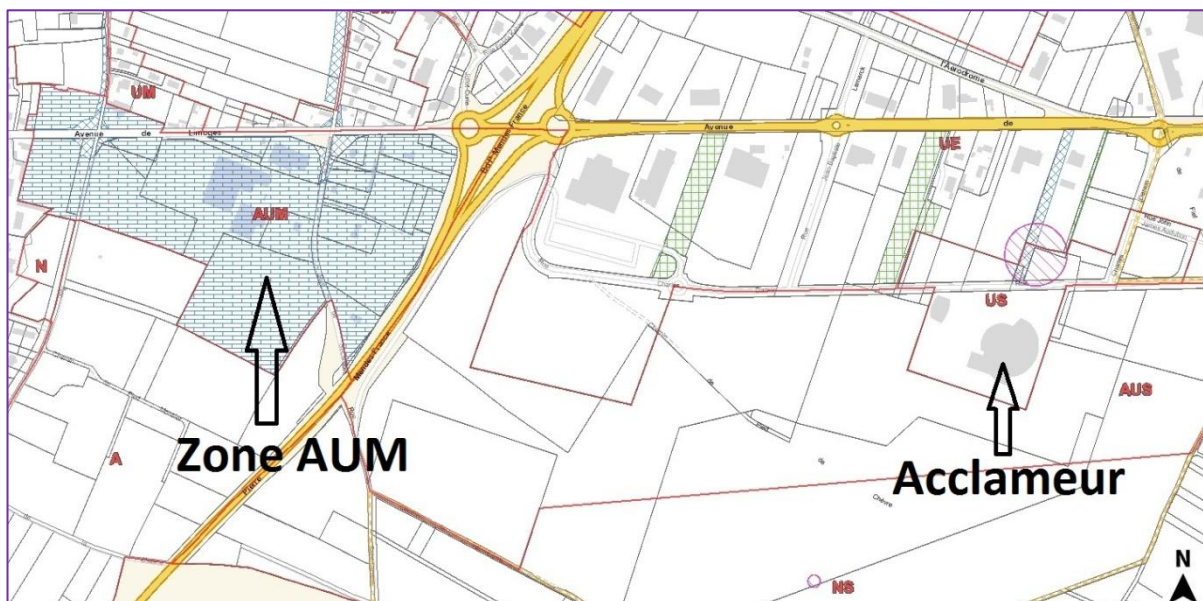


Figure 24 : Zonage du PLU de Niort. Source : PLU de Niort, échelle inconnue

La création de ces logements va donc aussi galvaniser l'attraction de la ZAC de par sa proximité avec ces nouveaux habitants qui auront nécessairement des besoins en matière de sport et de loisirs à proximité. Le projet d'un parcours de santé prendra donc tout son sens dans la mesure où ces nouveaux habitants pourront accéder à un espace vert à vocation sportive ne nécessitant pas de moyen de transport polluant en adéquation avec le PLU.

1.3.5 L'avis des habitants : Le sondage

Afin de mieux identifier les besoins des coureurs mais aussi des promeneurs proches de la ZAC, j'ai procédé à un sondage auprès de 53 personnes de tout âge afin de définir une ligne directrice dans la façon d'aménager mon parcours de santé. Les objectifs du sondage sont :

- Connaître la tranche d'âge des coureurs mais aussi des personnes pratiquant du sport ou se promenant dans la zone afin de mieux cerner les futurs usagers.
- Connaître l'avis des coureurs et des promeneurs quant à la pertinence de mon projet.
- Le type de parcours qui pourrait les intéresser.

Pour ce faire, je me suis ensuite dirigé derrière l'Acclameur au sud de la ZAC afin d'interpeller les nombreux coureurs venant principalement à pied d'Aiffres. Je me suis aussi orienté vers les personnes se trouvant sur les parkings des différents points de rencontre comme le parking du Décathlon et de l'Acclameur. J'ai donc pu interpeller des personnes venant sur la ZAC en voiture afin de se promener mais aussi les personnes venant faire de la marche nordique dans les sentiers, ainsi que des promeneurs avec leurs chiens. Il m'était difficile d'interpeller les personnes à vélo car comme il n'y a pas de garage à vélos dans la zone, ils n'étaient que de passage sans réellement pouvoir s'arrêter.

Dans un premier temps, je me suis donc intéressé à l'âge des usagers interrogés :

Dans quel tranche d'âge vous situez vous ?

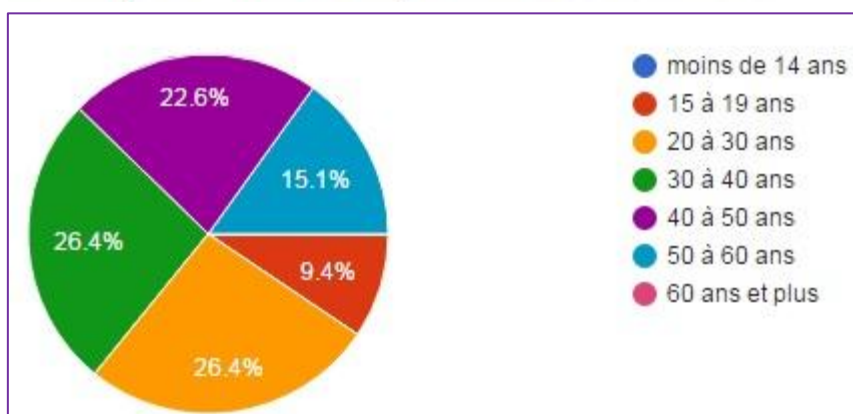


Figure 25 : Sondage de la population. Source : Sondage personnel

On peut remarquer que le graphique est assez homogène dans l'ensemble ce qui correspond à des familles et à des jeunes couples qui représentent les 20-40 ans donc 52,8% de la population interrogée sur 53 personnes. Il nous permet aussi de savoir à quelle tranche d'âge seront

confrontés les équipements qui pourront être proposés aux coureurs et aux promeneurs déjà habitués mais aussi potentiellement pour les nouveaux.

Je leur ai ensuite posé la question de l'intérêt de mon projet :

Seriez-vous intéressé par la mise en place d'un parcours de santé dans cette zone ?

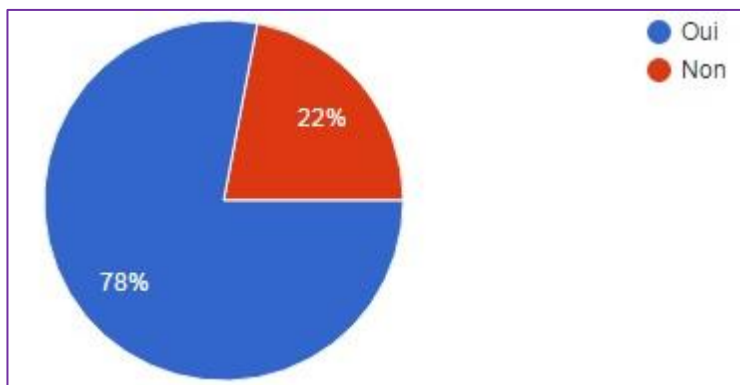


Figure 26 : Sondage de la population. Source : Sondage personnel

Ce graphique permet de remarquer la pertinence de ce projet. En effet, la majorité des personnes interrogées (78% donc 42 personnes sur 53), est favorable à la création d'un parcours de santé dans la zone. Les personnes ayant répondues "non" sont les personnes venant à la ZAC pour faire les magasins comme décathlon ou encore pour pratiquer uniquement des sports en salle. Il sera donc intéressant de savoir par la suite parmi les personnes favorables, quel est le type de parcours qui pourrait les intéresser :

Si oui, quel type de parcours souhaiteriez-vous ?

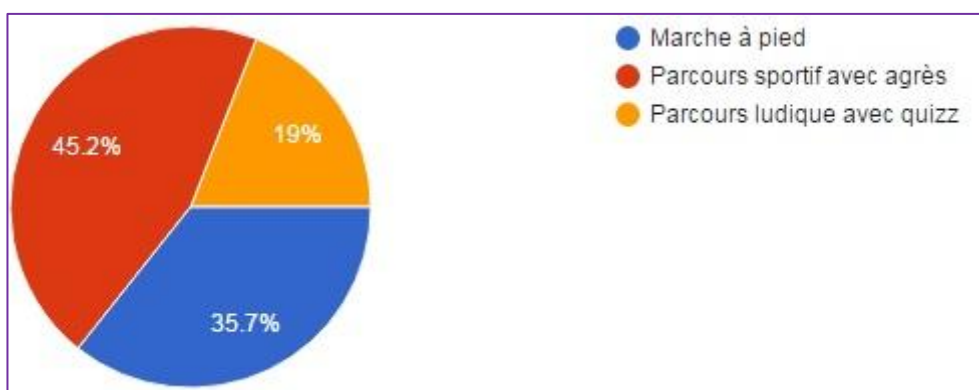


Figure 27 : Sondage de la population. Source : Sondage personnel

Sur les 42 personnes favorables à la création d'un parcours de santé, 45,2% sont favorables à l'aménagement d'un parcours sportif. Ce sont majoritairement les coureurs souhaitant de meilleures conditions de courses afin d'optimiser leur activité. 35,7% sont favorables à la création d'un parcours de santé orienté "marche à pied". Ce sont majoritairement les personnes pratiquant de la marche nordique ou encore les personnes promenant leurs chiens souhaitant le

développement d'un chemin afin d'améliorer l'attrait de leur promenade avec leurs animaux de compagnie. Enfin, 19% des personnes interrogées souhaitent la création d'un parcours de santé ludique et éducatif. Ce sont majoritairement les jeunes parents souhaitant partager un moment convivial avec leurs enfants.

Ce graphique permet donc de connaître les différentes activités qui pourront être amenées à être pratiquées dans le cadre d'un parcours de santé et donc les différents équipements de plein air qui seront utilisés par les usagers du parcours.

Le projet d'un parcours de santé au sein de la ZAC est bien accueilli par les différents usagers de la ZAC. Après avoir discuté avec les personnes interrogées afin de connaître leurs avis sur le terrain et sur les modalités d'un tel aménagement, voici les points névralgiques qu'il sera important d'inclure dans mon projet :

- Manque d'ombre pour pratiquer la course et la marche à pied
- Pas de sanitaire
- Pas de garage à vélos

2 Propositions d'aménagement :

Comme nous avons pu le constater, les coureurs ainsi que les promeneurs souhaiteraient un espace consacré à la pratique de la marche à pied dans de bonnes conditions. Cela inclut donc un environnement adéquat ombragé. Cela inclut donc aussi des sanitaires qui pourront aussi servir de point d'eau pour améliorer les conditions de promenade. Enfin, il sera important d'inclure un garage à vélo afin que les familles avec enfants souhaitant profiter du parcours puissent aussi y accéder sans devoir obligatoirement emprunter la voiture.



Figure 28 : Banc en plastique recyclé. Source : Acodis

Les bancs seront en plastique recyclé tout comme les agrès qui seront implantés sur le parcours de santé afin de garder une logique de développement durable tout au long du parcours.

Sur le parcours de santé, il sera aussi prévu l'installation d'un banc auprès de chacun des quatre agrès les plus proches du parking pour permettre aux personnes âgées de profiter du cadre ombragé. De la même manière, un banc sera installé à proximité de chaque agrès sur le parcours consacré aux familles. Cela permettra aux grands-parents d'accompagner leurs petits-enfants lors de sorties en famille.

2.1 Aménagement de l'esplanade de l'Acclameur :

Il n'y a actuellement, au sein de la ZAC, aucun équipement permettant aux cyclistes de stationner. L'installation d'un garage à vélo paraît donc nécessaire au vu des nombreuses familles venant en voiture. En effet, l'installation d'un garage à vélo permettra non seulement de réduire l'utilisation de la voiture et donc de réduire la pollution de l'air mais permettra aussi d'attirer des personnes qui d'ordinaire ne se seraient pas arrêtées par manque de stationnement. L'avantage de cet équipement est qu'il pourra aussi bien être utilisé par les usagers du parcours de santé que par les usagers de l'Acclameur ou l'Espace Sport.

L'arrivée du nouveau parcours de santé va donc amener des familles avec des poussettes, des enfants en bas âge mais aussi des personnes âgées. Cependant, il n'existe ni sanitaire ni point d'eau public au sein de l'espace l'Acclameur. Que ce soit par forte chaleur ou après une séance de course à pied, la nécessité de ce type d'équipement apparaît alors indispensable pour améliorer le confort des usagers mais aussi l'attractivité du site.

Afin d'accueillir ces nouveaux équipements, L'esplanade de L'Acclameur parait l'endroit le plus adapté de par ses aménagements en réseau d'eau déjà effectué dans la zone. Ainsi cette esplanade, très peu utilisée, sera dédiée à l'implantation du sanitaire et du garage à vélo.

Esplanade de l'Acclameur :

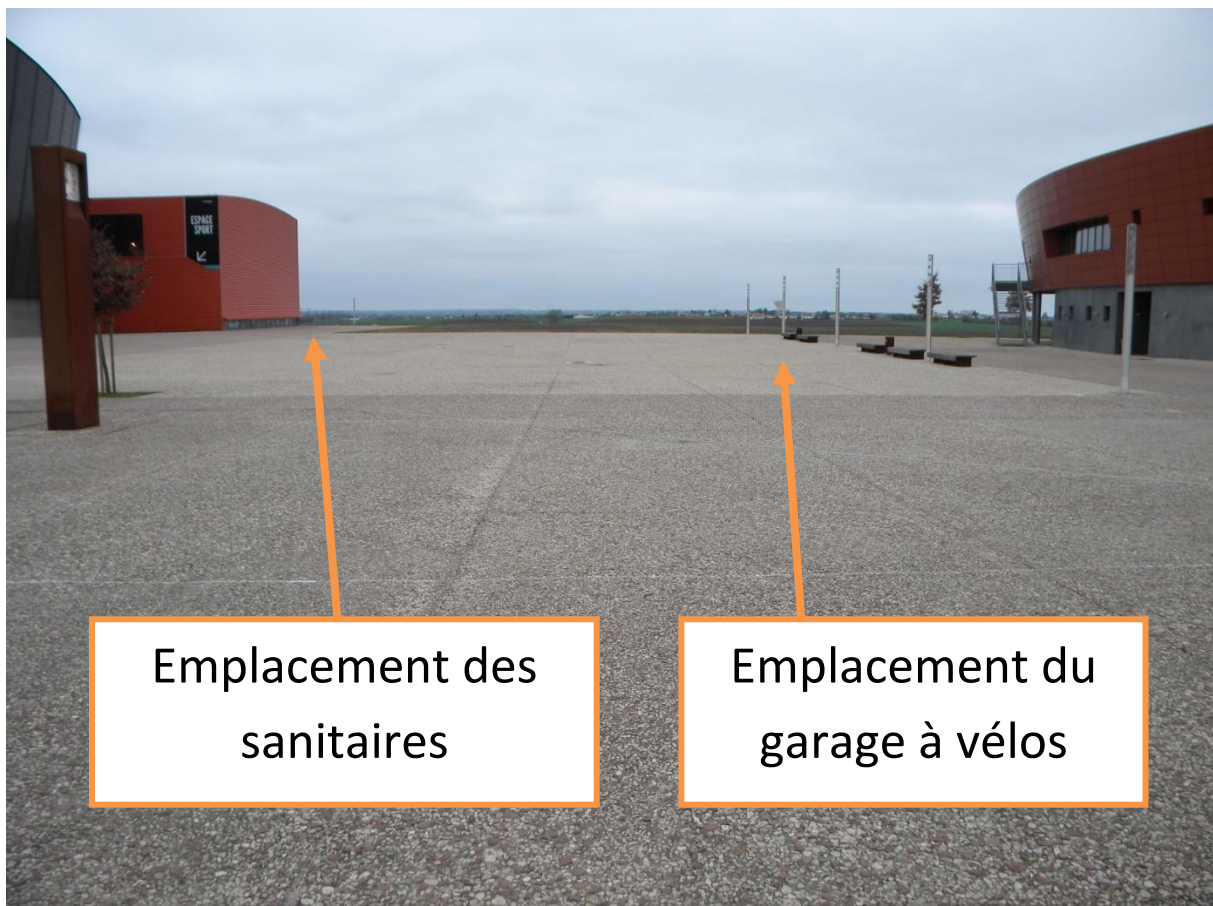


Figure 29 : Emplacement des sanitaires et du garage à vélos. Source : Photo personnelle

Pour ce qui est du garage à vélos, il sera lui aussi en bois afin de garder une cohérence au niveau des matériaux utilisés pour le choix des équipements dédiés au confort des usagers.





Figure 30 : Garage à vélos. Source : Pinterest



Figure 31 : Sanitaire public. Source : Parc de la Tête d'Or à Lyon (69)



Figure 32 : Emplacement des sanitaires et du garage à vélos. Source : Géoportail

-  Emplacement des sanitaires
-  Emplacement du garage à vélos

2.2 Aménagement du parcours de santé :

Un parcours de santé est une promenade souvent sportive cadencée par des activités avec ou sans agrès qui se situe le plus souvent dans un cadre naturel ou un parc urbain. L'avantage de ce type d'activité est qu'il peut se pratiquer à l'aide d'exercices adaptés au niveau de chacun et permet de rythmer la monotonie de la simple course à pied.

2.2.1 Présentation du parcours de santé :

Le parcours sera aménagé sur la friche agricole derrière l'espace Acclameur. Ce parcours sera en deux parties.

2.2.1.1 Le premier parcours :

Long de 1200 mètres, ce parcours sportif sera dédié aux coureurs souhaitant entretenir leurs conditions physiques. Les agrès seront situés aux abords de la piste pour ne pas gêner les personnes ne souhaitant pas les utiliser comme les promeneurs avec leurs chiens ou les marcheurs nordiques. Il proposera des agrès tous les 100 mètres. Afin de promouvoir les équipements sportifs déjà existants au sein de la ZAC comme le mur d'escalade au sein de l'Espace Sport, certains agrès devront avoir pour vocation des activités d'équilibre ou d'escalade comme les arbres à grimper ou le mur d'escalade à deux faces. A l'inverse, cela permettra aux personnes pratiquant le mur d'escalade à l'intérieur de l'Espace Sport de s'initier à la course à pied tout en profitant des agrès faisant référence au mur d'escalade. Cette relation entre l'Espace Sport et le parcours de santé mettra en avant la cohérence du projet.

Entre les ateliers, le long du sentier, il sera aussi planté des arbres afin de casser la monotonie de la course. Des zones d'ombre seront aussi créées par la plantation d'arbres au sud de chaque atelier pour une meilleure couverture de l'ensoleillement. Le choix des essences se portera sur l'érable, le frêne et le chêne pour respecter l'unité des plantations imposée par le PLU.

Au niveau de la signalétique, des panneaux explicatifs seront disposés devant chaque atelier. Ils auront pour but d'expliquer le choix de l'équipement pour la course à pied et les bienfaits de cette activité pour la santé. En effet, pour chaque étape franchie, une estimation des calories perdues sera affichée à titre indicatif afin de pousser les non-initiés à pratiquer une activité physique comme la course à pied.

Les ateliers ainsi que tous les composants du parcours ainsi que l'aménagement paysager seront soumis à un appel d'offre auprès de professionnels.



Figure 33 : Arbre à grimpe. Source : Magequip





Parcours sportif :



Figure 35 : Aménagement du parcours de santé sportif. Source : Géoportail



Figure 34 : Exemple d'agrès pour les usagers du parcours sportif. Source : Acodis

-  Arbres à planter
-  Agrès
-  Tracé du parcours sportif
- 1** Entrée du parcours
- 2** Sortie du parcours
-  Sens du parcours

2.2.1.2 Le second parcours :

Plus ludique que le premier, ce parcours d'une longueur de 540 mètres s'adressera plus particulièrement aux familles voulant partager un moment agréable et ludique avec leurs enfants en plein air. En effet, de par la richesse écologique du site, le parcours proposera des agrès mais aussi des panneaux éducatifs qui permettront aux enfants mais aussi aux adultes de se sensibiliser à la faune et à la flore locale. En effet, la survie des oiseaux comme l'Outarde canepetière et des autres espèces dépend aussi de la sensibilisation et de l'éducation apportées aux générations futures.



Figure 36 : Exemple de panneau éducatif pour le parcours de santé ludique. Source : Photo personnelle

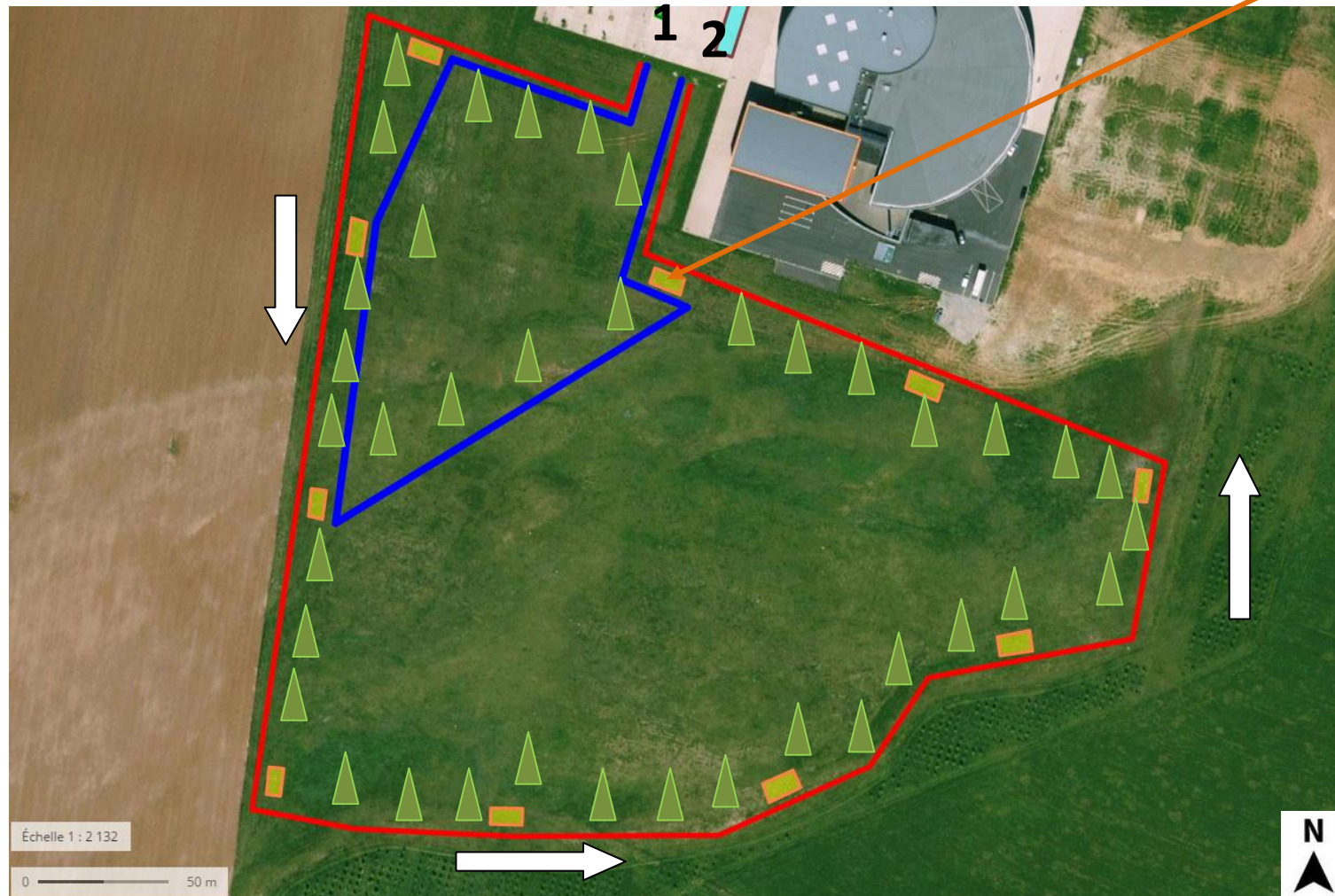
De plus, les enfants seront aussi sensibilisés au recyclage. En effet, chaque agrès sera doté de son panneau explicatif et de ses conditions d'utilisation mais aussi d'un texte expliquant l'importance de l'utilisation du plastique recyclé comme matériau de construction.

Ce parcours permettra aux enfants non seulement de pratiquer un sport en plein air mais aussi d'en apprendre d'avantage sur la biodiversité et l'environnement qui les entourent au quotidien.

Parcours ludique :



Figure 37 : Exemple d'agrès pour les usagers du parcours sportif et ludique.
Source : Acodis



-  Arbres à planter
-  Agrès
-  Tracé du parcours sportif
-  Tracé du parcours éducatif
- 1** Entrée du parcours
- 2** Sortie du parcours
-  Sens du parcours

Figure 38 : Aménagement du parcours de santé sportif. Source : Géoportail

2.2.2 Le choix des matériaux :

L'objectif 16 de l'agenda 21 stipule une intégration des normes environnementales dans les cahiers des charges de conception et de gestion des matériels sportifs et des installations sportives. Il stipule aussi de concevoir des installations sportives de manière à faciliter leur changement d'affectation ou leur suppression éventuelle et le retour à l'état initial des sites dans le cas où ces équipements deviendraient obsolètes.

Le choix des matériaux utilisés se portera donc sur le plastique recyclé car il s'inscrit dans une démarche environnementale et respecte l'objectif 16 de l'agenda 21. De plus, contrairement au bois composite, il ne nécessite pas d'entretien et reste étanche en cas de pluie.

2.2.3 Les normes :

Pour les parcours de santé, il existe une norme de référence, la FD 52-9.3 d'octobre 2009 qui préconise certaines conditions lors de l'implantation et l'utilisation des parcours de santé.

Il est nécessaire d'avoir une emprise au sol suffisante selon les dimensions de l'atelier. De plus, tout point dur comme un arbre ou un banc doit être à une distance réglementaire de 1,5 mètre par rapport à la zone de pratique :

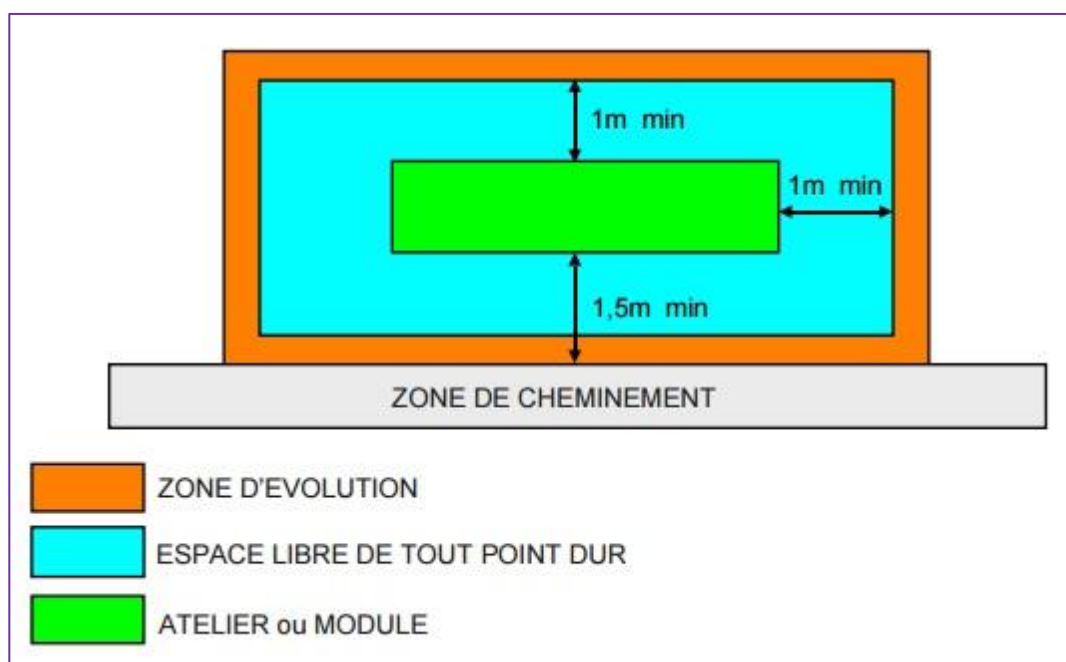


Figure 39 : Normes de sécurité pour les agrès. Source : Espace Renard

Le sol utilisé devra être souple et est conseillé pour les ateliers de plus de 1 mètre, ce qui sera le cas du premier parcours de santé. Enfin, dans le cadre de la protection de la santé, un ordre d'agencement des ateliers devra être respecté dans une cohérence d'échauffement du corps afin d'éviter les blessures liées à la pratique des agrès.

3 Conclusion :

Le but de ce projet est de proposer un aménagement alternatif et durable dans le secteur sud de la ZAC Terre de sport qui répond non seulement aux besoins des coureurs mais aussi aux besoins des nombreux promeneurs.

En premier lieu, il répond à l'objectif du développement du sport dans la ville de Niort. En effet, ce projet est avant tout le développement d'une activité physique et sportive qui permet aux habitants d'évoluer sur un parcours de santé ponctué d'agrès afin de diversifier la pratique de la course à pied.

D'autre part, il répond également à un enjeu social. En effet, le parcours de santé sera un point de rencontre pour toutes les personnes souhaitant pratiquer ce sport. Il permettra de développer une cohésion de groupe à travers une activité commune. De plus, ce projet offre l'occasion d'une rencontre intergénérationnelle : les grands-parents pourront participer au parcours ludique au côté de leurs petits-enfants.

Enfin, il répond aux enjeux du développement durable. En effet, à travers les différents agrès, les enfants comme les adultes pourront prendre connaissance des différentes espèces animales et végétales qui peuplent la zone entourant le parcours de santé. Cette sensibilisation est un axe majeur dans le développement du monde d'aujourd'hui car il permet aux générations futures de grandir dans le respect de leur environnement en suivant le précepte antique : "Mens sana in corpore sano" (un esprit sain dans un corps sain).

4 Table des illustrations :

Figure 1 : Région Nouvelle-Aquitaine. Source : Wikipédia.....	6
Figure 2 : Place de la Brèche 2010. Source : Bernezac.com	6
Figure 3 : Place de la Brèche 2017. Source : Photo personnelle	6
Figure 4 : Répartition des ménages de Niort. Source : Insee 2008 et 2013	7
Figure 5 : Population de Niort par tranches d'âges. Source : Insee	7
Figure 6 : Equipements sportifs à Niort. Source : Géoportail	8
Figure 7 : Localisation de la ZAC dans la ville de Niort. Source : Géoportail	10
Figure 8 : Photo aérienne de la ZAC en 1979. Source : Géoportail, échelle inconnue.....	11
Figure 9 : Frise chronologique de l'histoire de la ZAC. Source : Deux-Sèvres Aménagement	11
Figure 10 : Emplacement prévu de la piscine municipal lors de l'étude d'impact. Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine.....	12
Figure 11 : L'Acclameur Source : Photo personnelle.....	13
Figure 12 : Magasin Décathlon de Niort. Source : Photo personnelle	13
Figure 13 : Equipements au sein de la ZAC. Source : Géoportail	13
Figure 14 : City stade. Source : Photo personnelle	13
Figure 15 : L'Espace Sport Source : Photo personnelle	13
Figure 16 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013 à Niort. Source : Insee	14
Figure 17 : Parkings de la ZAC. Source : Géoportail	15
Figure 18 : Parking de l'Acclameur. Source : Photo personnelle.....	15
Figure 19 : Avenue de Limoges. Source : Photo personnelle	15
Figure 20 : Parking de l'Acclameur. Source : Photo personnelle.....	15
Figure 21 : Zonage du PLU. Source : PLU de Niort.....	16
Figure 22 : Outarde canepetière. Source : La Nouvelle République	17
Figure 23 : Délimitation de la ZNIEFF de type 2. Source : Géoportail	18
Figure 24 : Zonage du PLU de Niort. Source : PLU de Niort, échelle inconnue.....	18
Figure 25 : Sondage de la population. Source : Sondage personnel	19
Figure 26 : Sondage de la population. Source : Sondage personnel	20
Figure 27 : Sondage de la population. Source : Sondage personnel	20
Figure 28 : Banc en plastique recyclé. Source : Acodis	22
Figure 29 : Emplacement des sanitaires et du garage à vélos. Source : Photo personnelle.....	23
Figure 30 : Garage à vélos. Source : Pinterest.....	24
Figure 31 : Sanitaire public. Source : Parc de la Tête d'Or à Lyon (69).....	24
Figure 32 : Emplacement des sanitaires et du garage à vélos. Source : Géoportail	24
Figure 33 : Arbre à grimpe. Source : Magequip	25
Figure 34 : Exemple d'agrès pour les usagers du parcours sportif. Source : Acodis	26
Figure 35 : Aménagement du parcours de santé sportif. Source : Géoportail	26
Figure 36 : Exemple de panneau éducatif pour le parcours de santé ludique. Source : Photo personnelle.....	27
Figure 37 : Exemple d'agrès pour les usagers du parcours sportif et ludique. Source : Acodis.....	28
Figure 38 : Aménagement du parcours de santé sportif. Source : Géoportail	28
Figure 39 : Normes de sécurité pour les agrès. Source : Espace Renard	29

5 Fiche de lecture 1 :

Titre : Aménager sa ville

Auteur : Jean Paul LACAZE, enseignant et ingénieur général des Ponts-et-Chaussées.

Editions du Moniteur.

Citation : « Il faut retenir essentiellement le caractère aléatoire de l'apparition de certains besoins nouveaux et le fait que la demande en équipements collectifs peut connaître des variations notables en fonctions de critères tantôt locaux, tantôt nationaux. [...] si la ville voisine ou le quartier voisin se voit doté d'une piscine [...], l'absence d'un tel équipement sera souvent vivement ressentie alors qu'elle ne se manifestait guère auparavant. [...] on va généralement à la piscine pour se faire plaisir et non pour répondre aux souhaits formulés par des commissions. Peu de gens y vont tous seuls et l'utilisation effective de la piscine se fera dans la mesure où des groupes ou des associations se seront formés pour pratiquer ensemble la natation. » p.72-75

Mot clés : équipement collectifs, secteur public, secteur privé

Cette lecture m'a donné un aperçu des différents enjeux concernant la mise en place d'un équipement, de sa gestion ainsi que des acteurs entrant en jeu. On remarque que la considération de la fréquentation et de l'utilisation d'un équipement comme un parcours de santé sont des points essentiels dans l'élaboration du cahier des charges.

La mise en commun d'équipement public dans une communauté de commune doit donc se faire en collaboration avec les associations et les usagers afin de répondre à un besoin et non à une commission.

6 Fiche de lecture 2 :

Titre : Cours d'urbanisme appliqués

Auteur : Jean-Claude DOUBRERE

Edition Paris

Citation : "Il pourra paraître curieux pour le lecteur de voir les espaces verts figurer parmi les équipements. Il est vrai que le problème est souvent éludé, dans la mesure où il s'agit d'acquisitions coûteuses (sans parler de l'entretien) dont le besoin se fait ressentir de façon moins aiguë que pour un établissement scolaire, une voirie, ou un tuyau d'eau.[...] Dans tous les projets d'aménagements urbains, il conviendra donc d'essayer d'augmenter les surfaces d'espaces verts publics urbains. Notamment dans les Zones d'aménagements Concertés et dans les lotissements, il conviendra de prévoir 10% de la surface aménagée en espaces verts ; la circulaire précise bien que pour les Z.A.C que ces 10% viennent en supplément des surfaces réservées aux voiries et même aux équipements sportifs : il s'agit donc bien d'aménagements spécifiques et la circulaire recommande que les espaces verts soient regroupés au lieu de constituer des surfaces laissées pour compte." p.82

Ce livre m'a permis de mieux cerner les différents problèmes urbains actuels comme le dépeuplement du centre. Le besoin d'aménager des nouveaux espaces et de nouveaux équipements sert à gérer les flux de peuplement. Il m'a aussi permis de comprendre que le rayonnement d'une ville ne se joue plus seulement sur la qualité des services et des commerces proposés. Elle se joue surtout sur la qualité et les conditions de vie des habitants.

7 Sources :

7.1 Bibliographie :

- [1] DOUBRERE Jean-Claude. "Problèmes urbains actuels". *Cours d'urbanisme appliqué*, Editeur Paris, 1979, p.29.
- [2]DEMEURE Sylvain, MARTIN Jean-Yves et RICARD Michel. *La ZAC, zone d'aménagement concerté*, Edition Le Moniteur, 2004, p.66.

7.2 Webographie :

- CAIRN.INFO, <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-1-page-38.htm>
- Association nationale des élus en charge du sport, <http://www.andes.fr/index/actualite/id/140>
- Espace Renard, <http://www.activitesportetnature.fr/catalogues/catalogue-parcours-sportif-plastique-recycle.pdf>
- DREAL Nouvelle-Aquitaine, http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cerfa-annexes_web_cle2a11ea.pdf
- Vivre à Niort, https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/archives/fichiers/PLU/PLU2016/1_Plu_niort_plu_rapport_presentation/1_Plu_niort_tome1.pdf
- Vivre à Niort, https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/archives/fichiers/PLU/PLU2016/3_Plu_niort_oap/3_Plu_niort_oap.pdf
- Vivre à Niort, https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/archives/fichiers/PLU/PLU2016/4_Plu_niort_reglement_zonage/4_A_Niort_plu_reglement/4_A_Plu_niort_reglement.pdf
- Vivre à Niort, https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/user_upload/media/PADD.pdf
- Géoportail, <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Parcours_de_sant%C3%A9
- Vivre à Niort, <http://carto.mairie-niort.fr/web/portail.html?context=plu>
- Projet Espaces, http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id=92
- Acodis, <http://www.acodis.com/2218-mur-d-escalade-echelle-plastique-recycle.html>
- Acodis, <http://www.acodis.com/2230-poutres-sauts-alternes-plastique-recycle.html>
- Signacli, http://www.signacli.com/banc-en-plastique-recycle-a-100-antana-art_fr_3892.html
- Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-79191>

8 Annexes

8.1 Annexe 1 : Sondage réalisé avec Google Form

Sondage ZAC, terre de sport

**Required*

Dans quel tranche d'âge vous situez vous ?

- moins de 14 ans
- 15 à 19 ans
- 20 à 30 ans
- 30 à 40 ans
- 40 à 50 ans
- 50 à 60 ans
- 60 ans et plus

Seriez-vous intéressé par la mise en place d'un parcours de santé dans cette zone ?

- Oui
- Non

Si oui, quel type de parcours souhaiteriez-vous ? *

- Marche à pied
- Parcours sportif avec agrès
- Parcours ludique avec quizz

SUBMIT

Sous la direction de :

BACCHI Michel

CHALET Martin

Titre : "Aménagement d'un parcours de santé au sein de la ZAC Terre de sport à Niort (79)"

Résumé :

Ce document est le rapport écrit du PIND concernant l'aménagement d'un parcours de santé au sein de la ZAC Terre de sport dans la commune de Niort. Ce document se décline en plusieurs parties : tout d'abord, une introduction sur les enjeux autour de la ZAC Terre de sport. Ensuite une première partie faisant l'état des lieux de la ville de Niort et de la ZAC Terre de sport en matière d'équipement sportif. Puis c'est une analyse des besoins en termes d'équipements sportifs de plein air et d'espaces verts. Enfin vient la proposition d'aménagement d'un parcours de santé adapté à chacun qui répond non seulement aux enjeux de la ville mais aussi aux besoins de la ZAC en termes d'équipement sportif. Elle répond à une demande des coureurs et des promeneurs souhaitant un espace dédié à leurs activités extérieures. Il est à noter que ce document est aussi doté de quelques annexes permettant d'obtenir des informations supplémentaires.

Mots Clés : Parcours de santé, Sport, ZAC, Niort

Localisation géographique : Nouvelle-Aquitaine, Deux-Sèvres (79)

DAE3 Pind

2016-2017